

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_050

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 septembre 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	9
de Votants	10

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**Signature d' une convention
de partenariat avec les
associations Théâtre Durance
et Des Musiques et Des Mots**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis
Absents :

Excusés : Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED

Procuration de : NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Patrick BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/09/2019

Madame le maire présente la convention de partenariat avec les associations Théâtre Durance et D.M.D.M. afin de favoriser la venue des habitants de Champtercier au théâtre Durance.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur de cette opération et d'autoriser madame le Maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré,

SE PRONONCE en faveur de la délibération proposée

AUTORISE Mme le maire à signer la convention correspondante jointe, des crédits suffisants sont inscrits au budget municipal.

POUR :10

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



CONVENTION DE PARTENARIAT – SAISON 2019/2020

La présente convention est conclue entre les parties ci-après dénommées :

Association **THEATRE DURANCE**,
LES LAUZIERES
04160 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
tel : 04 92 64 27 34 / courriel : info@theatredurance.fr
N° SIRET : 397 806 530 000 28 / Code APE : 9499Z
N° licence exploitant de lieu de spectacle : 1-1083117
N° licence producteur/tourneur : 2-1083118
N° licence diffuseur : 3-1083119
Représentée par Elodie Presles, en sa qualité de directrice
Ci-après dénommée **Théâtre Durance**

Et

Association **D.M.D.M - DES MUSIQUES ET DES MOTS**
04660 CHAMPTERCIER
tel : 06 70 60 59 32 / courriel : desmusiquesetdesmots@gmail.com
Ayant pour représentant légal Sylvie Lafargue
Agissant en qualité de présidente
Ci-après dénommée **D.M.D.M - Des Musiques et des mots**

Et

Mairie de Champtercier
Centre Jean Gaspard Gassend
04660 CHAMPTERCIER
tel : 04 92 31 10 37 / courriel : mairie@champtercier.fr
Ayant pour représentant légal Régine Ailhaud-Blanc
Agissant en qualité de maire et ayant tout pouvoir à l'effet des présentes
Ci-après dénommée **Mairie de Champtercier**

Article 1 – Objet de la convention

Le **Théâtre Durance, D.M.D.M – Des musiques et des mots et la Mairie de Champtercier** s'accordent pour mettre en place un partenariat afin de faciliter la venue des habitants de la commune de Champtercier au Théâtre Durance, lieu dédié au spectacle vivant, pour assister à des représentations présentant des expressions artistiques diverses. Le **Théâtre Durance, D.M.D.M – Des musiques et des mots et la Mairie de Champtercier** affirment par l'organisation de ces déplacements au Théâtre Durance leur volonté de créer un espace artistique de rencontres autour des arts vivants, de croisements, de réflexions et d'émotions pour les habitants de la commune de Champtercier.

Article 2 – Durée de la convention.

Cette convention est conclue pour la saison 2019/2020, soit du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020.

Article 3 – Modalités de mise en œuvre de la convention.

D.M.D.M – Des musiques et des mots et la Mairie de Champtercier s'engagent à :

- ▲ Mettre à la disposition de leurs publics les supports de communication fournis par le **Théâtre Durance** (brochures, flyers, affiches, newsletters, etc.) et à se faire le relais de l'information du Théâtre dans leur communication.

La Mairie de Champtercier s'engage à :

- Organiser le transport et l'assurance des participants de la commune de Champtercier dans le cas d'un transport par minibus mis à disposition par **La Mairie de Champtercier** pour les représentations des spectacles suivants : *La Fin de l'homme rouge, Ghost/Still Life, Caribbean Stories, Sous d'autres cieux et Fractales.*

D.M.D.M – Des musiques et des mots s'engage à :

- Transmettre la liste définitive des inscrits à la billetterie du Théâtre par courriel (lisa.moneret@theatredurance.fr) au plus tard 15 jours avant la représentation ou à la date indiquée par le Théâtre Durance.
- Prendre les réservations des habitants de la commune de Champtercier dans la limite des places pré-réservees auprès du service de billetterie du Théâtre Durance.
- Solliciter le service de billetterie du Théâtre Durance afin de rajouter éventuellement des places dans la pré-réserve, avant d'accepter ces réservations en plus sur les spectacles
- Prendre en charge le règlement des factures

Le Théâtre Durance s'engage à :

- Appliquer un tarif privilégié de 14 € (tarif abonné réduit) pour les plus de 26 ans et de 8 € (tarif abonné jeune) pour les moins de 26 ans sur les représentations de *Fractales* le mardi 5 mai à 21h et de *Caribbean Stories* le vendredi 31 janvier à 21h, dans la limite de 15 places.
- Appliquer un tarif privilégié de 22 € (tarif abonné réduit) pour les plus de 26 ans et de 10 € (tarif abonné jeune) pour les moins de 26 ans sur les représentations de *La Fin de l'homme rouge* le mardi 19 novembre à 21h, de *Ghost/Still Life* le vendredi 6 décembre à 21h et de *Sous d'autres cieux* le vendredi 13 mars à 21h, dans la limite de 15 places.
- Appliquer le tarif solidaire de 3 € aux éventuels bénéficiaires sur chacun des spectacles, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.
- Fournir les éléments de communication relatifs aux spectacles de la saison 2019/2020 (visuels, textes)

Article 4 – Modification / Suspension de la convention.

La présente convention ne pourra être modifiée que par écrit et approuvée par les trois parties.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure.

Article 5 – Litige / Contestation.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre aux Tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban

Le

La directrice, Elodie Presles

(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Fait à

Le

Signature et cachet du représentant de l'association D.M.D.M – Des musiques et des mots
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Fait à *Digne les Bains* le *12 Septembre 2019*
Le *12 Septembre 2019*
Signature et cachet du représentant de la Mairie de Champtercier
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Elle est approuvée
Elodie Presles
BP

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 11/09/2019
004-210400479-20190910-DE_2019_050-DE

